

Compte-rendu #2 – Séance du 6 octobre 2020

Commission de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche, des Hôpitaux universitaires, des Sports, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles

1. Questions du député Christophe Magdalijs (DéFI) et de la députée Anouk Vandevoorde (PTB) :

[« Retards accusés par la recherche scientifique et dans la remise des thèses de doctorat en raison de la crise sanitaire »](#)

La crise sanitaire a également touché les doctorantes et doctorants, quelles que soient les disciplines de recherche : **moins d'accès au terrain, complication des conditions d'enseignement ou encore gestion des enfants en confinement ont retardé l'achèvement de leurs travaux.** Certaines solutions ont été partiellement trouvées dans les universités pour prolonger des contrats et débloquer des aides spécifiques mais les budgets sont très limités.

Le gouvernement dispose-t-il d'un état des lieux des retards accusés par la recherche scientifique ? Certaines disciplines sont-elles plus touchées ? Des contacts ont-ils été noués avec le FNRS et les universités pour trouver des solutions structurelles ? **Quelle aide le gouvernement envisage-t-il pour soutenir les établissements ?** La situation engendre-t-elle un impact négatif sur le démarrage de nouvelles recherches ?

Réponse de Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles :

« Toutes les institutions qui financent la recherche plaident pour une **souplesse de la part des commissions doctorales et des comités de thèse**, en particulier pour les étudiants en fin de thèse, plutôt que pour une prolongation des bourses. En réponse à cette demande, il a été prévu, entre autres, un **assouplissement des critères d'accès à la défense** afin de ne pas pénaliser les doctorants en fin de thèse. Les statistiques de défense de thèse pour les neuf premiers mois de l'année laissent penser que cet objectif a été atteint. Cette approche a été favorisée, car elle semblait être la moins discriminatoire. Dans un contexte normal, une proportion importante, à savoir 40 %, des doctorants ne défendent pas leur thèse avant la fin de leur mandat, et beaucoup ont besoin de quelques mois supplémentaires. Par ailleurs, la



prolongation systématique des bourses aurait entraîné une diminution des moyens alloués à la nouvelle génération de chercheurs. »

Les sources de financement étant plurielles, **chaque thèse est un cas particulier auquel chaque université tente au mieux de répondre, individuellement**. De ce fait, il est difficile d'établir un état des lieux clair des retards accusés en FWB en raison de la crise sanitaire.

La ministre rappelle également que les établissements ont reçu un **financement d'urgence de 2,7 millions d'euros** pour des travaux de recherche autour de la Covid-19 et du matériel de laboratoire, que le **FNRS** a lancé un **appel à projets de 3 millions d'euros** pour des recherches liées à la Covid-19 et que « l'engagement pris par cette coalition de refinancer l'enseignement supérieur à hauteur de 50 millions d'euros comporte bien un volet consacré à la recherche ».

Réponse du député Christophe Magdalijs :

Le député dit prendre acte « qu'il n'y a pas de possibilité ou de volonté d'opérer une prise en charge complète ou uniforme », au vu de la complexité de la situation. Cependant, il rappelle que la ministre n'a pas répondu à sa question concernant les répercussions de la crise sur les recherches à venir.

Réponse de la députée Anouk Vandevoorde :

La députée comprend la difficulté de la situation mais estime que la réponse de la ministre « n'est pas à la mesure de l'ampleur des difficultés sur le terrain » : le sous-financement de l'enseignement supérieur est une réalité depuis trop longtemps et engendre tensions et malaises dans les universités, ce qui est aggravé par la crise actuelle. « Le gouvernement a la responsabilité d'apporter des solutions pour permettre le développement d'une recherche publique ambitieuse, portée par une multitude de chercheurs travaillant dans de bonnes conditions. »

Source au Parlement de la FWB : <http://archive.pfwb.be/1000000020c90a2>



www.observatoire.frs-fnrs.be



www.facebook.com/observatoireFNRS



<https://twitter.com/ObsFNRS>

Ce compte-rendu se veut uniquement le relai et la synthèse des échanges entre les parlementaires et les membres du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'Observatoire de la Recherche et des Carrières Scientifiques ne prend en aucun cas position sur les éléments présentés dans ces discussions.